

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2693

présenté par
M. Viry

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	97 700 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	34 000 000	34 000 000
<i>Fonds de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>34 000 000</i>	<i>0</i>
<i>Fonds de soutien aux petites et moyennes scieries de feuillus (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>12 800 000</i>	<i>0</i>
<i>Fonds d'aide aux travaux forestiers en sylviculture mélangée à couvert continu (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>14 400 000</i>	<i>0</i>
<i>Fonds de soutien au renouvellement forestier par amélioration (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>18 000 000</i>	<i>0</i>
<i>Fonds de soutien au renouvellement des peuplements sinistrés (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>13 500 000</i>	<i>0</i>
<i>Fonds de soutien aux pépinières et aux entrepreneurs de travaux forestiers (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)</i>	<i>5 000 000</i>	<i>0</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	34 000 000	131 700 000
SOLDE	-97 700 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit d'attribuer 97,7 M€d'AE aux forêts françaises.

La ventilation de ces crédits n'est pas détaillée. Pourtant, les différentes mesures contenues dans cette ligne recouvrent des actions très variées. Cet amendement ventile et isole donc les différentes actions créditées, en fonction des besoins identifiés pour chaque action.

Le présent amendement minore ainsi les crédits alloués à la forêt dans le cadre de la planification écologique à hauteur de 97,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de

paiement, et abonde de nouvelles lignes de programme.

Les 97,7 millions d'euros abondent de nouvelles lignes de programme :

- 34 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "Fonds de Défense des Forêts Contre l'Incendie". Ce montant correspond aux calculs réalisés par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO) pour évaluer les besoins de crédits en matière de défense des forêts contre l'incendie sur l'ensemble du territoire national, dans un contexte d'augmentation croissante du risque incendie. La saison de feux de forêt 2025 a été marquée par une intensité exceptionnelle, avec plus de 20 000 hectares ravagés, confirmant ainsi la nécessité de moyens conséquents dédiés à la prévention.
- 14,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "fonds d'aide aux travaux d'amélioration forestiers", sous la forme d'une aide financière à la réalisation de travaux de sylviculture mélangée à couvert continu. Ces crédits sont accessibles aux acteurs privés via le dispositif DEFI, et permettent de traiter 30 000 hectares par an.
- 18 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "fonds de soutien au renouvellement forestier par amélioration", qui correspond aux travaux d'enrichissement et aux autres travaux prévus dans le cadre du plan de renouvellement forestier. Ces crédits sont accessibles aux acteurs publics comme l'Office National des Forêts et aux acteurs privés, et permettent de traiter 15 000 hectares par an.
- 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "fonds de soutien aux pépinières et aux entrepreneurs de travaux forestiers", afin de rétablir l'aide aux pépinières et aux entrepreneurs de travaux forestiers.
- 12,8 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "fonds de soutien aux petites et moyennes scieries de feuillus" afin de garantir une aide spécifique pour les scieries de feuillus. Les petites et moyennes scieries sont les scieries de moins de 50 salariés. L'abaissement du seuil d'éligibilité des aides, de 1 million d'euros à 0,3 millions d'euros, permettra d'aider les structures les plus vulnérables, pour un coût total de 12,8M€.
- 13,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement abondent une nouvelle ligne de programme "fonds de soutien au renouvellement des peuplements forestiers sinistrés", qui correspond aux plantations en plein prévues dans le cadre du plan de renouvellement forestier, pour les forêts sinistrées, c'est-à-dire pour les forêts ayant subi une tempête, un incendie ou un dépérissement massif.